



Rappel : Mission des Délégués du personnel

Les DP ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres lois ou règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Réclamation N° 1 : Règlement intérieur

Quelles sont les instances qui ont validé le nouveau règlement intérieur de l'AD du 1er Juillet 2019 ?

Réponse Direction :

Les CHSCT et le CE DOS ont été consultés sur le règlement intérieur. Il n'y a pas de validation à obtenir, l'obligation légale est de consulter le CHSCT et le CE.

[Règlement intérieur AD Occitanie.pdf](#)

Réclamation N°2 : ARCQ

Pouvez-vous nous indiquer la démarche, en détail, pour faire un recours en cas de contestation de l'évaluation ARCQ ?

Réponse Direction :

Situations spécifiques : procédure de recours individuel

L'article 2.4.1 de l'ARCQ stipule : « En cas de litige sur l'application de la mesure et de dialogue infructueux avec son/sa manager, le/la salarié-e peut en référer à son/sa responsable Ressources Humaines. L'examen des recours, qui ne seraient pas résolus au niveau de l'unité, est réalisé au niveau de l'établissement principal (DO ou Division). Si la solution ne lui semble pas satisfaisante, le/la salarié-e peut également se saisir des autres voies de recours possibles dans l'Entreprise (CAP, CCP, etc...). »

LE Directeur des Ventes et un entretien peut être organisé (avec présence du RRH si les 2 le souhaitent) afin de comprendre quelle est la difficulté et quels sont les points de divergence.

Pour ce nouvel entretien, le salarié peut, s'il le souhaite, être accompagné d'une personne, extérieure à son équipe et qui connaisse le métier.

A l'issue de cet échange, toutes mesures permettant de démontrer les compétences acquises au regard du métier peuvent être décidées en accord avec le salarié, telles que l'organisation d'une période d'observation complémentaire, des mises en situations pratiques, ...

La décision finale du positionnement sur un niveau du métier en cas de désaccord sur l'évaluation entre le salarié et son manager, le salarié et le manager peuvent en faire part au appartient au manager.

La CFE-CGC a dénoncé sa signature de l'accord ARCQ (Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications), car de nombreuses remontées terrain sur ARCQ nous indiquent un total dévoiement de cet accord par certaines directions et le mécontentement profond de la moitié du personnel qui n'ont pas eu de promotions ou réévaluations depuis plus de 10 ans. Tout est géré avec un budget trop faible et avec des systèmes de quotas qui ne permettent pas une projection sur une éventuelle date d'application, ce qui fruste les managers, les RH et tous les personnels qui croyaient fortement en cet accord ARCQ.

Réclamation N° 3 : Whatsapp

Est-ce que les utilisateurs de WhatsApp ont signé la charte d'utilisation à l'AD ?

Réponse Direction :

Non. Nous attendons des éléments complémentaires à ce sujet.

[Charte-Orange-WhatsApp-V2 \(2\).doc](#)

Réclamation N° 4 : Outils de travail

Des ralentissements importants voir des plantages réguliers de POC D aussi bien avec Mozilla qu'avec Internet Explorer, ainsi que lors des impressions de contrats pénalisent fortement le travail des vendeurs sur la boutique de Millau ; avez-vous connaissance de ces dysfonctionnements ? Idem avec la tablette pour la Démat qui présente également des dysfonctionnements. Quand et comment pensez-vous régler tous ces dysfonctionnements ?

Réponse Direction : Le manager ne fait pas état de dysfonctionnements en nombre. Mais de problèmes ponctuels qui sont résolus en se signalant au 0 810 30 3000.

Des problèmes de paramétrage entre la tablette et le profil du Conseiller ont été constatés. Tous les salariés concernés doivent se signaler au 0 810 30 3000 dès qu'ils rencontrent un problème.

Réclamation N° 5 : Formations

Dans le cadre d'une reconnaissance ARCQ, la progression de niveau nécessite souvent d'avoir suivi une ou plusieurs formations.

Les salariés rencontrent des difficultés pour trouver des formations à valeur ajoutée (autre que des quizz) et adaptées à leur charge de travail.

Réponse Direction : La montée en compétence s'inscrit dans un PIDC Plan Individuel de Développement des Compétences ; dans ce PIDC le salarié et son manager cherchent des moyens pour aider à la montée en compétence ; la formation est effectivement un outil efficace pour acquérir des connaissances (mais c'est loin d'être le seul). Dans ce cadre-là, l'offre de formation est dans le catalogue d'Orange learning et pour les manager Orange Campus ; ce catalogue propose une gamme très large de formation. Si le salarié et son manager ne trouvent pas la formation adéquate via ce process, ils peuvent faire une demande spécifique au service formation de l'ADOC avec un cahier des charges précis. Dans ce cas, le service formation peut prévoir une formation sur mesure.

Pour la CFE CGC l'outil Orange Learning, aujourd'hui, ne permet pas aux salariés de trouver facilement une réponse formation à leurs besoins. Les retours des salariés l'attestent : Orange Learning n'est pas à la hauteur de ses ambitions de départ. L'outil se présente comme un catalogue touffu et compliqué.

Réclamation N° 6 : ARCQ

Quand allez-vous nous fournir un bilan ARCQ pour l'AD ?

Réponse Direction : Il est prévu de présenter un bilan lors d'une prochaine multilatérale, probablement début 2020, pour avoir un bilan complet de RCQ 2019.

La prochaine réunion DP de l'AD OC Nord est programmée le 18 Octobre 2019.

Vous avez des questions, des réclamations, des préoccupations ?

Vos représentants CFE CGC à l'AD OC :

Déléguée syndicale AD OC :

Maryline REY - 06 07 90 12 62

Délégués syndicaux DO SUD:

Denis GAWLIK- 06 79 72 99 52

Emilie GALL- 06 73 27 27 11

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

